

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2018 A 20 HEURES

Nombre de conseillers :

En exercice : 23
Présents : 13
Votants : 23

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

Présents :

Mesdames AL GAMRA Esmâ, BAURY Christine, BOUIGUE Sylvie, LÉBOUL Françoise, PERRIER Véronique, SCIBOR Patricia, TABORSKI Catherine et Messieurs BRETOS Cédric, JEANNE Frédéric, LANNES Daniel, LÉPINE Hervé, POMMET Bernard

Pouvoirs :

Madame Anne-Marie MELLET donne pouvoir à Monsieur B. POMMET
Monsieur Christophe MANGION donne pouvoir à Monsieur F. JEANNE
Monsieur Dominique DUTHOIT donne pouvoir à Madame V. PERRIER
Monsieur Thierry ZANATTA donne pouvoir à Madame S. BOUIGUE
Monsieur Éric DELMAS donne pouvoir à Monsieur H. LÉPINE
Monsieur Christophe HOUZÉ donne pouvoir à Madame C. TABORSKI
Monsieur André ESCOBEDO donne pouvoir à Monsieur D. LANNES
Madame Anne LAMOTTE donne pouvoir à Madame C. BAURY
Madame Sophie GILLAUX donne pouvoir à Madame F. LÉBOUL
Monsieur Matthieu YEFSAH donne pouvoir à Madame E. AL GAMRA

**Absent(e)(s) ou
Excusé(e)(s) :**

aucun

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 20 heures

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LÉPINE



2018-2-1 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2018

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal du 29 janvier 2018.

En l'absence de remarque, il considère qu'il est adopté.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2018-2-2 INTERCOMMUNALITE : Retrait de la délibération approuvant le retrait de Toulouse-Métropole du Syndicat du Courbet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération numéro 2018-1-12 en date du 29 janvier 2018, notre assemblée a approuvé le retrait de Toulouse-Métropole du Syndicat mixte du Courbet à compter du 1er janvier 2018.

La préfecture par l'intermédiaire du bureau de l'intercommunalité et par correspondance en date du 13 février 2018, nous précise que cette délibération a été prise à tort. Effectivement quand une collectivité se retire d'un syndicat, ce retrait doit être approuvé par toutes les instances des collectivités membres de ce syndicat.

Or, depuis le 1er janvier 2018, conformément à la loi MAPTAM, Toulouse-Métropole est devenue automatiquement compétente en matière de GEMAPI. En conséquence, elle s'est substituée de plein droit à certaines des communes membres de ce syndicat, dont Brax.

Donc, Monsieur le Maire demande que cette délibération, devenue sans objet, soit retirée.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide de retirer cette délibération en date du 29 janvier 2018 devenue sans objet.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2018-2-3-A FINANCES : Vote du Compte Administratif 2017

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint chargé des Finances, qui passe à l'examen du compte administratif.

a) Section de fonctionnement

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 1.676.637,98 € pour des recettes à hauteur de 1.978.849,03 € ce qui dégage pour 2017 un excédent de 302.211,05 €.

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL	CA 2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	590 000,00	429 241,00	72 098,74	0,00	88 662,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	971 400,00	915 089,71	1 608,00	0,00	54 702,29
014	Atténuations de produits	18 100,00	18 084,00	0,00	0,00	38,00
65	Autres charges de gestion courante	217 000,00	197 221,38	0,00	0,00	19 778,62
Total des dépenses de gestion courante		1 796 500,00	1 559 616,09	73 704,74	0,00	163 179,17
66	Charges financières	65 000,00	38 465,25	0,00	0,00	10 534,75
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	176,90	0,00	0,00	9 823,10
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 881 500,00	1 598 258,24	73 704,74	0,00	209 537,02
023	Virement à la section d'investissement (2)	223 800,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	4 700,00	4 675,00			25,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		228 500,00	4 675,00			223 825,00
TOTAL		2 110 000,00	1 602 933,24	73 704,74	0,00	433 362,02
Pour information		(3)				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	21 000,00	79 877,44	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	104 050,00	94 616,18	8 673,78	0,00	760,04
73	Impôts et taxes	1 293 070,00	1 297 124,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	403 580,00	434 567,36	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 900,00	26 053,07	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 848 200,00	1 932 238,05	8 673,78	0,00	0,00
76	Produits financiers	200,00	104,22	0,00	0,00	95,78
77	Produits exceptionnels	31 600,00	28 810,44	0,00	0,00	4 789,56
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 880 000,00	1 959 152,71	8 673,78	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	30 000,00	11 022,54			18 977,46
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		30 000,00	11 022,54			18 977,46
TOTAL		1 910 000,00	1 970 175,25	8 673,78	0,00	0,00
Pour information		(3)				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		200 000,00				

b) Section investissement

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 263.478,55 € pour des recettes à hauteur de 383.962,58 € ce qui dégage un excédent pour 2017 de 120.484,03 €.

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL		CA	2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 849 760,00	138 448,76	0,00	2 711 311,24
	Total des dépenses d'équipement	2 849 760,00	138 448,76	0,00	2 711 311,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 382,00	3 382,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	125 000,00	105 300,03	0,00	19 699,97
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	128 382,00	108 682,03	0,00	19 699,97
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	660 240,00	5 325,22	0,00	654 914,78
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 638 382,00	252 456,01	0,00	3 385 925,99
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	30 000,00	11 022,54		18 977,46
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 000,00	11 022,54		18 977,46
	TOTAL	3 668 382,00	263 478,55	0,00	3 404 903,45
	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016	(3) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	837 882,00	24 789,70	0,00	813 092,30
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 537 882,00	24 789,70	0,00	1 513 092,30
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	20 198,43	15 820,57	0,00	4 377,86
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	331 639,59	331 639,59	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 520,00	1 712,50	0,00	807,50
024	Produits de cessions	0,00			
	Total des recettes financières	354 358,02	349 172,66	0,00	5 185,36
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	660 240,00	5 325,22	0,00	654 914,78
	Total des recettes réelles d'investissement	2 552 480,02	379 287,58	0,00	2 173 192,44
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	223 800,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	4 700,00	4 675,00		25,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	228 500,00	4 675,00		223 825,00
	TOTAL	2 780 980,02	383 962,58	0,00	2 397 017,44
	Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016	(3) 887 401,98			

c) Résultats de clôture 2017

✓ En fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 pour la commune donne un excédent de 302 211.05€ auquel est rajouté un excédent reporté de 2016 de 200 000.00€ ce qui donne comme résultat de clôture 2017 un excédent de 502 211.05€.

✓ En investissement :

Le résultat d'investissement de la commune pour l'exercice 2017 donne un excédent de 120 484.03€ auquel est rajouté l'excédent reporté de 2016 de 887 401.98€ ce qui donne un résultat de clôture 2017 en excédent de 1 007 886.01€.

Après cet exposé et conformément à la loi, Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint chargé des Finances et quitte l'assemblée pour que le vote du compte administratif puisse avoir lieu. Monsieur Bernard POMMET propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2017 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2017 de la Commune.

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2018-2-3-B FINANCES : Affectation des résultats

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint chargé des Finances, qui informe le conseil municipal des résultats de l'année 2017 selon le tableau ci-dessous :

2017

BUDGET COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur (2016) après affecta	200 000,00	887 401,98	1 087 401,98
Recettes de l'exercice 2017	1 978 849,03	383 962,58	2 362 811,61
Dépenses de l'exercice 2017	1 676 637,98	263 478,55	1 940 116,53
Résultats de l'année 2017	302 211,05	120 484,03	422 695,08
Résultats bruts 2017	502 211,05	1 007 886,01	1 510 097,06

AFFECTATION DES RESULTATS

dépenses au 002 (reprise du déficit)		
recettes au 002 (reprise de l'excédent)	200 000,00	
dépenses au 001 (reprise du déficit)		
recettes au 001 (reprise de l'excédent)		1 007 886,01
<i>recettes au 1068 (titrage en 2018)</i>		<i>302 211,05</i>

RESULTATS 2017 APRES AFFECTATION	200 000,00	1 007 886,01	1 207 886,01
---	-------------------	---------------------	---------------------

<i>Fonds propres d'investissement</i>		<i>1 310 097,06</i>
---------------------------------------	--	---------------------

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 pour la commune donne un excédent de 302.211,05 € auquel est rajouté un excédent reporté de 2016 de 200.000,00 € ce qui donne comme résultat de clôture 2017 un excédent de 502.211,05 €.

Le résultat d'investissement de la commune pour l'exercice 2017 donne un excédent de 120.484,03 € auquel est rajouté l'excédent reporté de 2016 de 887.401,98 € ce qui donne un résultat de clôture 2017 en excédent de 1.007.886,01 €.

Monsieur le Maire propose :

- d'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 302.211,05 €,
- de reprendre 200.000,00 € pour la commune en recettes de fonctionnement au compte 002.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 de la Commune.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2018-2-4 FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2017

Monsieur le Maire, après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le compte de gestion de la Commune produit par la Trésorerie Principale et visé par le Trésorier Principal, Monsieur ANGLES, explique que le rapprochement de ce document avec le compte administratif et les affectations de résultats qui y sont rattachés fait apparaître une cohérence et une exactitude au centime près.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le compte de gestion 2017 de la Commune.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2017 de la Commune.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2018-2-5 FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint chargé des Finances de la Commune .

Comme depuis 2015, le budget 2018 sera réalisé en prenant en compte le contexte macroéconomique impactant les collectivités locales. Rappelons que pour BRAX en 2017 le chapitre 74-Dotations et participations a subi une nouvelle baisse de 4.86% représentant 22.109 €.

Pour 2018, malgré les effets d'annonce la Dotation Globale de Fonctionnement devrait subir une nouvelle baisse de 20.000 € du fait de la perte d'éligibilité de BRAX à la Dotation Nationale de péréquation .

L'objectif que nous nous étions fixés depuis 2014 de ne pas dégrader notre réserve d'investissement afin de garantir la réalisation de la rénovation de la restauration scolaire et du bâtiment François Verdier a été tenu.

Les négociations avec le Conseil Départemental et l'Etat pour l'obtention de financement étant terminées nous pouvons envisager le début des travaux pour juillet 2018.

Pour tenir cet objectif nous avons agi sur tous les leviers dont nous disposions.

Les résultats sont encourageants mais nous devons redoubler d'effort puisque en 2017 les dépenses ont progressées plus vite que les recettes (+ 2,57% pour les recettes et + 4,95% pour les dépenses.).

Les effets des renégociations électricité et éclairage public nous donne une baisse de 8,96 % sur 3 ans à noter que sur l'éclairage public la baisse est de 10,03 % et téléphonie -29,04 % sur la même période devront être confirmés en 2018.

Nous devons continuer dans cette voie.

Par contre nous constatons un retour à la hausse des comptes Produits d'entretien et Fournitures administratives qui doivent être surveillés et redressés.

Nous augmenterons les impôts dans les marges définies dans la prospective financière en tenant compte de l'information donnée à la population en 2016 soit +2,5 %.

Les investissements seront prévus pour répondre aux critères suivants:

- ✓ Problèmes de sécurité et d'adaptabilité.
- ✓ Ne pas perdre les subventions déjà obtenues sur des projets.
- ✓ Finaliser les opérations engagées en 2017.
- ✓ Commencer les opérations prévus dans l'accord de partenariat signé avec le Conseil Départemental en tenant compte des retours d'attribution de subventions en veillant de pas mettre en danger notre trésorerie sachant que nous avons 3 années pour finaliser ces travaux à partir du 1er Janvier de l'année qui suit la notification.
- ✓ Etudier la possibilité de réalisations complémentaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'année 2018.

2018-2-6 URBANISME : Prescription acquisitive - place du village

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que sur la place du village deux parcelles sont la propriété de particuliers et qu'il souhaite mettre en œuvre la prescription acquisitive trentenaire au profit de la Commune.

Les parcelles concernées sont :

- la parcelle AC n° 182 , propriété de Monsieur SEVENES Antoine domicilié à LASSERRE,
- la parcelle AC n°183 , propriété de Madame BARRAT Henri.

Ces parcelles se situent au milieu de la place et au droit des bâtiments communaux et notamment le Bar-Restaurant Le Braxéen.

Au vu des témoignages écrits et des photos, cette place existe en tant que telle depuis plus de trente ans, ouverte à la circulation et au stationnement.

Afin de régulariser cet état de fait, Monsieur le Maire demande qu'une délibération soit prise l'autorisant à signer l'acte de notoriété acquisitive et à signer également un avenant au bail avec le Bar-Restaurant Le Braxéen.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à :

- signer l'acte de notoriété acquisitive des parcelles AC n°182 et 183,
- signer l'avenant au bail commercial avec le Bar-restaurant suite modification propriétaire parcelle
- signer tous documents afférents à cette opération.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2018-2-7 INTERCOMMUNALITÉ : Approbation du rapport d'activité de Bouconne 2016

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint qui, en préambule rappelle que tous les élus ont reçu le rapport dans son intégralité.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016 :

→ Base de loisirs

Activités :

Les mauvaises conditions météo de l'été 2016 ont engendré une baisse de la fréquentation de la piscine (-10 %). Celle-ci a ouvert ses portes le 21 mai pour recevoir des écoles dans le cadre de l'enseignement scolaire de la natation.

Les locations du minigolf, des courts de tennis ainsi que les autres équipements, plateau sportif et VTT ont également connu une utilisation en baisse.

→ Les manifestations grand public :

Animations :

- Forest Trail le 6 Février
- Expositions photos en avril et septembre
- Expositions animaux en mars et octobre
- Pour Pâques, atelier de sculpture sur bois
- Journée tour Chappe 1er juin
- Concert guitare en Save les 3 et 4 Juin
- Raid handisport le 18 Juin
- Participation aux Journées du Patrimoine le 18 Septembre
- Fête du vélo les 15 et 16 octobre
- Salon du livre le 9 Octobre
- Journées Mycologiques les 29 et 30 Octobre

→ Résultats Comptables :

Pour 2016 les résultats cumulés font apparaître un excédent de 69.483,53 €.

→ Centre de Loisirs :

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE...

L'accueil de loisirs :

Le projet éducatif et pédagogique est resté inchangé. Pour rappel, la notion de citoyenneté est un point important de l'action éducative. Défendre la citoyenneté, c'est défendre un idéal : celui de bien vivre ensemble. Pour cela, l'équipe d'animation doit mettre en place une vie de groupe démocratique, solidaire et conviviale, dans le souci d'une relation enfant/adulte de qualité.

Les animateurs ont pour mission de rendre progressivement les enfants acteurs de leurs vacances et construisent des projets d'animations très variés en concertation avec eux.

Le cadre du centre de loisirs est propice à la découverte du milieu naturel. Les actions visant à sensibiliser les enfants à la découverte et au respect de l'environnement naturel ont une place importante.

Tout au long de l'année les enfants du centre de loisirs ont eu accès aux installations de la Base de Loisirs avec en plus la possibilité de profiter de la piscine tous les matins.

Florence Porticelli animatrice titulaire sur les deux services favorise l'accès des enfants du centre de loisirs aux animations proposés à base.

Afin d'anticiper le départ à la retraite du DGS et la réorganisation générale des services, un nouveau directeur du centre de loisirs a été recruté en avril 2016.

De fait la direction du centre a changée, Monsieur Benjamin BAUDOIN occupe les fonctions de directeur et Madame Séverine JEAN-GILLES est son adjointe les mercredi et vacances scolaires.

Fréquentation :

Concernant le Centre de loisirs, ont été accueillis 2016, 16.435 journées enfants sur 107 jours de fonctionnement.

Accueil du mercredi en période scolaire :

Les taux d'encadrement applicables:

- enfants de 3 à 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants maximum
- enfants de plus de 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants maximum

La fréquentation a été de 166 enfants par mercredi avec des pics de fréquentation supérieurs à 200 enfants.

Les Accueil de groupe :

Ces activités sont en augmentation, pour tous les accueils :

Concernant les accueils d'écoles aux mois de mai et juin :

2006 :	7 classes accueillies en pension complète
2007 :	10 classes accueillies en pension complète
2008 :	14 classes accueillies en pension complète
2009 :	9 classes accueillies en pension complète
2010 :	12 classes accueillies en pension complète
2011 :	5 classes accueillies en pension complète
2012 :	11 classes accueillies en pension complète
2013 :	12 classes accueillies en pension complète

2014 : 11 classes accueillies en pension complète
2015 : 11 classes accueillies en pension complète
2016 : 14 écoles accueillies en pension complète

➔ Résultats comptables de l'année 2016

Pour 2015 les résultats cumulés font apparaître un excédent cumulé de 205.904,36 €.

Investissements et travaux

Pendant l'année 2016 ont été réalisés les investissements suivants:

- **Pour le centre de loisirs**
 - ✓ Achat et pose de chambres froides
 - ✓ Construction du bâtiment des petits
 - ✓ Huisseries salle lapinous
 - ✓ Renouvellement de licence logiciel enfance
 - ✓ Remplacement automatisme portail
 - ✓ Achat de tentes patrouille
 - ✓ Acquisition de tablettes de pointage
 - ✓ Achat d'une cafetière petit déjeuner
 - ✓ Acquisition d'un ordinateur portable
 - ✓ Mobilier salles d'activités
- **Pour la base de loisirs**
 - ✓ Achat de club de golf
 - ✓ Réparation jeux base

Monsieur le Maire prend la parole et déplore que cet outil, important pour la Commune, ne bénéficie plus d'un soutien financier – a minima de là part de la Métropole. Il précise que son groupe politique est intervenu pour le maintien minimum de la subventions.

Monsieur Bernard POMMET explique que la subvention actuelle est le minimum en deça duquel Toulouse Métropole serait en défaut.

Monsieur le Maire précise que 60 à 70 % de la fréquentation est métropolitaine et que la participation de Toulouse Métropole s'est, pour partie, reportée sur la Ramée.

Où l'exposé de Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint, le Conseil Municipal approuve ce rapport d'activités.

2018-2-8 INTERCOMMUNALITÉ : Approbation du rapport d'activité de l'eau 2016 de Toulouse Métropole

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée donne la parole à Madame Véronique PERRIER qui indique au Conseil Municipal que

Le rapport est à disposition sur demande au comptoir de la Mairie ou sur le site de Toulouse Métropole à l'onglet Mission- Eau et assainissement.

Le rapport traite du service de l'eau potable du service de l'assainissement collectif du service de l'assainissement non collectif. Il comporte des annexes où figurent les données chiffrées détaillées par commune.

➤ Service de l'eau potable :

173 318 abonnés au service soit une progression de 1.6% par rapport à 2015 pour une population de 760127 personnes.

Les travaux en 2016 :

- ✓ Travaux sur les châteaux d'eau à Blagnac Tournefeuille, Balma
- ✓ Mise en service de la nouvelle unité d'ozonation sur l'usine de production d'eau potable de Tournefeuille
- ✓ Travaux en lien avec la création du boulevard Urbain Nord
- ✓ Réfection des conduites DN 500 et 600 en sortie de l'usine de production d'eau potable de Tournefeuille

Ces dernières années : tendance à la baisse des consommations unitaires. Les volumes consommés sur 365 jours augmentent en moyenne de 1 % par an depuis 2013, liés au dynamisme du nombre d'abonnés (+2 % par an en moyenne) et du nombre d'habitants desservis.

Les trois communes présentant les plus forts ratios de consommation sont, comme pour les années antérieures :

- ✓ Toulouse avec 369 m³/abonné
- ✓ Blagnac avec 311 m³/abonné
- ✓ Colomiers avec 214 m³/abonné

Ce ratio dépend de la structure des consommateurs (habitats collectifs, présence de grandes entreprises ou organismes publics...).

Le taux moyen de renouvellement du réseau sur l'ensemble du territoire est de 0,42 % en 2016. Un tel taux signifie que le renouvellement complet du réseau sera réalisé tous les 238 ans, ce qui doit être comparé à la durée moyenne constatée d'une canalisation avant qu'elle n'ait à être remplacée pour vieillissement, casse, fuites fréquentes ou travaux de renforcement (moins de 100 ans).

Qualité de l'eau :

L'eau mise en distribution sur le réseau d'eau potable est soumise à de nombreuses analyses qui sont réalisées au niveau de la ressource (eau brute), au niveau de la production (après traitement), sur le réseau de distribution et aux robinets normalement utilisés par le consommateur. Ces analyses sont réalisées tout au long de l'année :

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire réalisées par l'ARS font l'objet d'une synthèse affichée en mairie et transmise chaque année aux usagers avec la facture d'eau. Les résultats sont également consultables en ligne par commune et par réseau de distribution sur le site :

solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable.

➤ Service public d'assainissement collectif :

- ✓ Evolution réglementaire en matière de surveillance de la pollution pour une meilleure préservation des milieux.
- ✓ Passation de nouveaux marchés d'assistance à l'exploitation : le secteur Grand Ouest (dont Brax fait partie) a fait l'objet d'une consultation dont le démarrage des prestations interviendra à compter du 1^{er} janvier 2017.

Poursuite de la connaissance patrimoniale et SIG (système d'information géographique)

Le schéma directeur d'assainissement :

L'année 2015 a permis de mettre à la consultation le schéma directeur d'assainissement sur les 37 communes. Ce schéma permettra de répondre à deux objectifs principaux :

- ✓ Alimenter les réflexions du PLUI
- ✓ Préparer la fin des contrats (dont celui de Toulouse) et l'après 2020.

Création d'une unité de méthanisation des boues urbaines sur le site de l'usine d'épuration des eaux usées de Ginestous-garonne

➤ Prix des services de l'eau potable et de l'assainissement :

Le prix moyen de l'eau (eau potable + assainissement collectif) pondéré par la population, pour une consommation annuelle de 120 m³, est de 3,75 € TTC/ m³ au 1^{er} janvier 2017, soit une augmentation de 1,4 % par rapport au 1^{er} janvier 2016. Brax :

Sur Toulouse Métropole, 54 % du montant de la facture d'eau (base 120 m³) correspond au service d'assainissement collectif et 46 % au service de distribution d'eau potable. La collecte et le traitement des eaux après utilisation coûtent plus chers que le prélèvement, le traitement et la distribution de l'eau potable.

➤ Service public d'assainissement non collectif

À fin 2016, 3.548 installations d'assainissement autonomes étaient recensées sur le territoire de Toulouse Métropole. Donnée équivalente à l'année précédente.

Les installations des particuliers font l'objet de contrôles réguliers par les services de TM

Où l'exposé de Madame Véronique PERRIER, le Conseil Municipal approuve ce rapport d'activités.

2018-2-9 URBANISME : Location terrain château d'eau - Projet Permaculture

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2018-2-10 VŒUX ET MOTIONS :

1 - Eau et assainissement : mode de gestion en régie

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée indique au Conseil Municipal que le mode de gestion de l'eau et de l'assainissement est en discussion à Toulouse Métropole.

2020 est la date à laquelle coïncide la fin de la plupart des contrats conclus par des communes et notamment celui de la ville de Toulouse qui avait attribué une concession à un opérateur privé pour une concession de 30 ans en 1990.

Pour rappel la gestion de l'eau de la commune de Brax est assurée en régie directe avec de nombreuses autres communes du territoire de l'ouest Toulousain. Nos concitoyens disposent d'un service de qualité et bénéficient d'un tarif assez bas comparativement au marché.

Afin d'anticiper ce terme, la Métropole a annoncé vouloir réaliser un comparatif entre deux modes de gestion: régie publique et délégation de service public (DSP) avant d'arrêter son choix.

Pourtant c'est par une délibération dont les articles 2 et 3 prévoient « *D'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service public de l'eau potable, de l'assainissement*

collectif, de l'assainissement non collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines » que le président et sa majorité ont choisi d'engager le processus.

Les conclusions de cette étude, présentées au Conseil de Métropole du 29/06/17 se basent sur des appréciations a priori négatives de la gestion publique.

Les arguments en faveur d'une gestion en régie sont nombreux et ne peuvent être ignorés.

La mise en place de régies publiques de distribution d'eau potable est une évidence dans un objectif d'intérêt général : seule la régie publique permet la reconnaissance de l'eau comme bien commun de l'humanité et non comme marchandise, et cette reconnaissance est l'objectif que nous souhaitons atteindre. L'eau a cette caractéristique très particulière d'être un bien commun majeur des hommes indispensable à la vie. En ce sens, il existe aujourd'hui en France un véritable mouvement de retour vers des régies. Ces dernières années une centaine de collectivités territoriales (Montpellier, Grenoble, Paris, Rouen, Castres, Nice, Vernon, Evry...) sont revenues à une gestion par des régies publiques, qui ont permis une baisse des prix allant 10 à 40 %, certaines ayant parfois même supprimé l'abonnement.

Le prix en régie est également un argument majeur. Sans qu'elle n'interdise la contractualisation avec des entreprises privées sur certaines missions, notamment celles liées à l'assainissement, elle permet évidemment d'économiser le paiement des investisseurs privés ainsi que toutes les taxes et les impôts locaux auxquels sont soumis les délégataires, à l'inverse d'une régie. Une régie publique facilite également la mise en oeuvre d'une tarification solidaire de l'eau et de l'assainissement. La DSP dessaisit les élus, et donc les habitants, de leurs responsabilités au profit de structures marchandes. L'assainissement, le remplacement des canalisations et la recherche de fuites ne doivent pas être soumis uniquement à des logiques de rentabilité.

Enfin, assurer une distribution en régie publique au niveau local, c'est donner aux habitants leur place au cœur des décisions qui concernent l'approvisionnement en eau potable de tous en les faisant, pour commencer, participer au choix du mode de gestion. Nous regrettons cette absence de concertation avec la population, pourtant directement utilisatrice de ce bien public et nous demandons à ce qu'un débat public soit mis en place, voire une votation citoyenne à l'échelle Métropolitaine.

Enfin nous demandons à ce que le contrat de négociation, qui a été communiqué aux entreprises candidates à la DSP, soit rendu public et fasse l'objet de la transparence requise pour un tel projet comportant des enjeux conséquents sur le plan technique, juridique, en termes de ressources humaines et financiers. Rappelons que le contrat prévoit un budget considérable de 1,2 Md€ pour les 12 ans de délégation pour les services de l'eau et de l'assainissement.

A ce jour, seuls quelques élus ont pu consulter les nombreux documents et annexes de plusieurs centaines de pages dans les locaux de la Métropole dans des conditions strictes comme, par exemple, l'interdiction de procéder à des copies des documents. Il convient de rendre public les pièces du dossier dans la mesure où il s'agit d'une version précédent le démarrage des négociations.

C'est pourquoi nous, élus de Brax aux côtés de nombreux élus de la Métropole, appelons le Président à engager dès maintenant les moyens juridiques, humains et financiers nécessaires afin de défendre la création d'une véritable régie Métropolitaine de l'eau et à solliciter l'avis des habitants de notre Métropole. Ils sont, de notre point de vue, seuls légitimes à prendre cette décision qui n'a pas été abordé lors du débat politique des élections de 2014, et qui ne sera pas de fait soumise à l'avis des électeurs en 2020.

Monsieur Hervé LÉPINE prend la parole et précise que pour lui le choix entre régie et privatisation est politique et non économique. Il est d'accord avec cette proposition de vœu.

Madame Patricia SCIBOR prend la parole et exprime son incompréhension face à une procédure qui consiste à lancer une étude comparative entre une régie métropolitaine et un délégation de service public concernant la fourniture de l'eau.

Monsieur Bernard POMMET lui répond que l'affaire est probablement entendue et que l'étude comparative n'est qu'indicative.

Monsieur le Maire précise que cette procédure a été votée en Conseil Métropolitain, même si certains élus (dont lui) s'y sont opposés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ce vœu.

Par :

Voix pour :	22
Voix contre :	0
Abstention :	1
Non-participation au vote :	0

2 - Suppression ligne TER Auch-Toulouse

Monsieur le Maire, après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée donne la parole à Monsieur Bernard POMMET, 2^{ème} Adjoint, qui indique au Conseil Municipal que le rapport SPINETTA, portant sur "l'avenir du transport ferroviaire", précise dans sa seconde partie "recommandations" : « *Chapitre A: Sortir du paradoxe des "petites lignes de transport régional"* »

Les lignes UIC 7 à 9 (classification internationale selon le tonnage transporté par an) sont appelées à disparaître dans le temps par blocage de toute intervention financière de l'état pour son entretien ou sa modernisation.

Ces lignes pourraient être remplacées par des transports routiers.

Pour notre région la carte figurant page 50 du rapport est très explicite puisque la ligne TOULOUSE-AUCH figure en temps que petite ligne UIC 7 à 9 donc relevant de cette sortie de "paradoxe"

Le Conseil Municipal de Brax tient à rappeler ce jour son attachement au maintien et au développement du transport ferroviaire sur cette ligne. Développement qui ne pourra se faire qu'en augmentant les cadences des trains sur la ligne.

Il rappelle l'avis donné par le Conseil Municipal le 27 février 2017 concernant le Plan de Déplacement Urbain notamment ses réserves et ses recommandations

- « Le TER : un outil de transport en commun à développer :

La ligne Toulouse - Auch constitue une opportunité mais qui nécessite de disposer d'investissements supplémentaires avec le soutien du Conseil Régional. Entre 300 et 400 Braxéens utilisent quotidiennement le TER. Cependant cet outil de transport est sous-utilisé, en démontre la part modale voiture particulière qui est supérieure à 75% (enquête ménage 2013).

Il est nécessaire de revoir le cadencement, la fréquence journalière pour éviter de se retrouver sans transport disponible depuis ou jusqu'à Brax pendant les heures creuses ou après 21h.

- Un billet unique et une tarification incitant le transport en commun :

La carte Pastel permet un accès quotidien à la ligne Auch - Toulouse.

Cependant le ticket unique ponctuel n'a pas été mis en place. Ainsi un voyageur qui se rend à Toulouse se doit de prendre un ticket SNCF jusqu'à Colomiers, puis descendre sur le quai afin de payer/valider son titre de transport TISSEO afin de poursuivre son trajet.

Une tarification unique TISSEO est requise comme cela est le cas depuis la gare de Colomiers pour favoriser ce mode de transport.

Il est à noter qu'en raison des problèmes rencontrés dus aux fréquences et à la tarification, de très nombreux Braxéens prennent leur voiture pour se rendre à Colomiers ou aux Arènes.

Le Conseil Municipal marque sa désapprobation de toute réforme qui consisterait à développer le transport routier, déjà largement saturé sur cette partie de territoire, en lieu et place du transport ferroviaire.

Le Conseil Municipal demande le soutien de du Conseil Régional, du Conseil Départemental ainsi que la Métropole afin de maintenir et de développer significativement ce mode de transport capacitaire alors que la part modale véhicule-moteur sur notre territoire est supérieure à 75% selon les études de diagnostics.

Monsieur Bernard POMMET précise qu'il souhait que le vote de la Commune soit porté à la connaissance des autres communes concernées par la ligne de chemin de fer.

Oùï l'exposé de Monsieur de Monsieur Bernard POMMET, le Conseil Municipal se prononce en faveur de ce vœu.

Par :

Voix pour :	23
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2018-2-11 QUESTIONS DIVERSES :

- Commission téléphonie mobile : Dissolution Bien Vivre à Brax
- Information sur l'ouverture de la mairie les samedis matins, à partir du 1^{er} avril 2018

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 heures 15 minutes.

François Lépineux
Maire de Brax



Contenu

2018-2-1	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 29 janvier 2018.....	2
2018-2-2	INTERCOMMUNALITE : Retrait de la délibération approuvant le retrait de Toulouse-Métropole du Syndicat du Courbet.....	2
2018-2-3-A	FINANCES : Vote du Compte Administratif 2017	2
2018-2-3-B	FINANCES : Affectation des résultats.....	5
2018-2-4	FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2017.....	6
2018-2-5	FINANCES : Débat d’Orientation Budgétaire.....	6
2018-2-6	URBANISME : Prescription acquisitive - place du village.....	7
2018-2-7	INTERCOMMUNALITÉ : Approbation du rapport d’activité de Bouconne 2016.....	8
2018-2-8	INTERCOMMUNALITÉ : Approbation du rapport d’activité de l’eau 2016 de Toulouse Métropole.....	10
2018-2-9	URBANISME : Location terrain château d’eau - Projet Permaculture	12
2018-2-10	VŒUX ET MOTIONS :	12
	1 - Eau et assainissement : mode de gestion en régie.....	12
	2 - Suppression ligne TER Auch-Toulouse	14
2018-2-11	QUESTIONS DIVERSES :.....	15